

**Rale.** (I, IV, 39.)—A la page 256 de son HISTOIRE POPULAIRE DU CANADA, Paris, 1886, M. Jacques de Baudoucourt dit que " le vrai nom est Sébastien Racle né à Sombacourt, en Franche-Comté (Doubs); arrivé au Canada en 1689; employé d'abord aux missions illinoises. "

Il y a apparence que nous devons abandonner Rasle pour adopter Racle.

Dans le livre de M. Justin Winsor: NARRATIVE AND CRITICAL HISTORY OF AMERICA, Vol. IV, p. 273, M. Sulte, trouvera un fac similé de la signature autographe du P. jésuite Rale.

On lit bien distinctement: SEB. RALE, S. J.

Il faudrait donc écrire Rale, et non Rasle ou Racle.

J. E. R.

**Capot d'écolier.** (I, IV, 41.)—J'ai lu quelque part que la tunique à nervures blanches et la ceinture verte portées par les élèves du séminaire de Québec sont la reproduction exacte du costume d'uniforme du petit séminaire de Lallèche, du temps de Mgr de Laval.

P. de C.

**Messes propitiatoires à Québec.** (I, IV, 42.)—Voici ce que je trouve dans les MÉMOIRES DE MME DE MAINTENON:

" EN CES TEMPS LA les gens de bien formaient des ligues de piété contre les maîtresses. Ils s'attribuaient la conversion de la Vallière et aspiraient à triompher aussi de Madame de Montespan qui y avait plus de part qu'eux et dont l'éternelle enfance se joua longtemps de leurs projets.... De présomptueuses devotes, occupées de tous les péchés hormis les leurs, se punissaient par des haïres et des cilices, de fautes qu'elles n'avaient pas commises.

Avec toute la sévérité de l'orgueil qui expie les crimes d'autrui quelques-unes faisaient de longs pèlerinages, d'autres d'abondantes aumônes. De tous côtés on priait, on pleurait, on se donnait la discipline, on s'imposait des pénitences, non pour que le roi de France laissât en paix ses voisins, diminuât les impôts, se soumit aux lois, rendit aux remontrances des parlements le droit d'effet suspensif (enlevé par les édits de 1667 et 1669), mais pour qu'il cessât d'aimer une femme.

Et comme si les vœux du nouveau monde étaient plus agréables à Dieu que ceux de l'ancien, on faisait offrir à Québec le sacrifice propitiatoire pour des péchés faits à Paris...."

G. A. NANTEL

**Parricide.** (I, IV, 43.)—A première vue notre correspondant Julius paraît avoir raison. En effet, le mot parricide fait naître dans l'esprit de celui qui connaît sa langue (parce que ce mot nous vient du latin): UN ATTENTAT CONTRE LA VIE DE PROCHES PARENTS.

Cependant les grammairiens acceptent le mot parricide dans le sens d'ATTENTAT CONTRE LA VIE DU SOUVERAIN OU CONTRE LA PATRIE.

Ils ont suivi en cela les vieux auteurs comme Malherbe et Voltaire. Voyez Littré au mot PARRICIDE. La convention et l'usage veulent que l'on puisse employer indifféremment les mots PARRICIDE ou RÉGICIDE pour exprimer le fait d'un attentat contre la vie d'un roi.